

*Initiatives ministérielles*

eau et notre énergie sont limités. Actuellement, nous avons tout l'air, pollué ou non, que nous aurons jamais. Nous avons toute l'eau, pure ou non, salée ou non, que nous aurons jamais, et nous avons toute la terre, érodée ou non, que nous aurons jamais.

Considérant la surface limitée des terres arables de notre planète par rapport à l'étendue des océans, des montagnes, des déserts et des autres recoins inutilisables de notre planète, nous devons garder cela à l'esprit, quoi que nous fassions. Il faudra y penser chaque fois que nous prendrons une décision à la Chambre.

• (1750)

La définition dit ensuite: «sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs besoins. Les politiciens sont bons pour faire des compromis. Nous devons l'être, plus souvent qu'autrement. Toutefois, ce n'est pas possible de faire des compromis, quand on traite des problèmes actuels en matière d'environnement. Pour réaliser un développement durable, nous ne pouvons pas faire de compromis sur la nécessité pressante d'améliorer notre performance dans la protection de l'environnement, dans la mise au point de méthodes industrielles durables et dans la gestion de nos déchets. Les possibilités des générations futures dépendent de notre façon d'envisager l'avenir. Nous devons reconnaître que certains des problèmes qui se manifestent maintenant ne seront pas les seuls que les générations futures pourraient avoir à affronter.

Nous savons, comme le député d'Esquimalt—Juan de Fuca le faisait remarquer, que la population mondiale double maintenant en quelques décennies, plutôt qu'en quelques siècles ou quelques millénaires. C'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit, car les générations futures auront un problème beaucoup plus grave que nous, si nous ne commençons pas à y trouver des solutions. Nos besoins énergétiques s'accroissent de façon considérable. On ne peut pas permettre que le réchauffement de la planète continue, car le résultat final serait catastrophique.

Le transport des substances toxiques par l'air et l'eau, qui touche déjà une bonne partie de l'Arctique et des Inuit et autres personnes qui y vivent, continuera à moins que nous ne commençons à agir.

L'époque des compromis est terminée. Il faut s'attaquer aux problèmes, et j'espère que ce projet de loi va nous mettre sur la voie la plus rapidement possible.

La fin de la définition dit: «. . . sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire [leurs besoins].» Étant donné qu'il nous est impossible de savoir exactement ce que ces besoins seront, il serait préférable de faire preuve de plus de prudence que nécessaire et d'accroître notre respect de l'environnement et nos efforts pour devenir une société conservatrice, plutôt qu'une société gaspilleuse.

De nouveau, comme le disait mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, nous produisons une quantité considérable de déchets. Nous sommes les meilleurs au monde en ce qui concerne la produc-

tion de déchets. Nous sommes les premiers en matière de déchets et d'ordures. Nous aimerions beaucoup devenir les premiers dans le domaine de la gestion des déchets et de leur élimination.

J'aimerais consacrer un moment à une chose qui a été soulevée par plusieurs autres députés. Nous avons parlé d'un commissaire au développement durable. Au comité, nous voulions un service séparé. Nous voulions un poste qui soit réellement proactif. Malheureusement, même si nous avons effectivement un commissaire, il se trouve annexé au service du vérificateur général.

C'est peut-être, selon moi, une situation où un compromis de notre part s'imposait. Cette mesure législative va peut-être contribuer de bien des façons à renforcer le rôle de ce commissaire. De nombreux témoins nous ont dit que le gouvernement fédéral et ses ministères n'étaient pas particulièrement bien renseignés sur ce qu'il faut faire pour préserver l'environnement et qu'ils sont loin de faire oeuvre de pionnier dans ce domaine. En effet, bon nombre d'entreprises et d'organismes nous ont dit que certains ministères sont loin d'observer les règles aussi bien que les compagnies minières, les industries, etc. C'est ce que nous ont appris les témoins qui ont comparu devant notre comité ainsi que nos déplacements qui, pour avoir été peu nombreux, n'en ont pas moins été très fructueux.

• (1755)

Par conséquent, le projet de loi charge le commissaire de veiller à ce que le gouvernement donne l'exemple en dotant tous ses ministères de politiques et d'activités favorables à l'environnement. On a parlé de collaboration; voilà ce qui s'impose.

Le commissaire verra à ce que le gouvernement rende compte publiquement de son bilan en matière d'environnement. Le commissaire fera en sorte que le développement durable devienne un facteur essentiel dans le processus de prise de décisions à tous les échelons de la société et dans les ministères.

Nos ministères doivent donner l'exemple. Après tout, le gouvernement du Canada dépense plus de deniers publics que toute autre instance au pays. Il possède une plus grande partie des terres ou il est du moins responsable d'une plus grande superficie. Il emploie davantage de personnes et doit donc être au premier plan si nous voulons respecter la définition de développement durable contenue dans cette loi.

Le commissaire devra aussi surveiller et faire rapport au Parlement annuellement. Il doit savoir ce que les ministères prévoient. Il doit les aider dans leur planification, ainsi que répondre à la population et aux pétitions venant de la population au sujet de questions environnementales.

Même si, en vertu de l'ancienne Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il n'y a eu qu'une ou deux requêtes venant de la population au sujet de la nécessité de procéder à une étude ou de prendre des mesures en ce qui concerne l'environnement, nous espérons que la commission attirera l'attention de la population et sera un service où on répondra rapidement aux préoccupations des gens.